



## **Abandon de la pré-affectation, l'intersyndicale ne lâche rien !**

Lors du dernier CTSPIP des 16 et 17 septembre 2015, la direction de l'administration pénitentiaire s'est engagée à porter auprès du cabinet de la Garde des Sceaux l'abandon de la pré-affectation dès la 20<sup>ème</sup> promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Cette perspective tant attendue par la profession et les services fait l'objet d'une position intersyndicale unanime des organisations professionnelles représentatives et était partagée par la direction de l'administration pénitentiaire. Charge à elle de persuader le Ministère de la nécessité et de l'urgence de la fin de la pré-affectation. Forte de cette promesse, l'intersyndicale CGT, SNEPAP-FSU, CFDT et UFAP a adressé le 24 septembre 2015 à la ministre un courrier unitaire afin de lui rappeler les raisons de cette revendication forte dans les SPIP et lui demander une rencontre dans les plus brefs délais.

Un mois plus tard, le couperet tombe : la direction de l'administration pénitentiaire nous annonce que l'abandon de la pré-affectation n'aurait pas lieu pour la CPIP 20, que le cabinet de la Ministre en avait décidé ainsi ! Aucune garantie n'est donnée pour la CPIP 21 non plus ! Le Ministère craignant l'effet « boule de neige » pour les autres corps du Ministère a préféré « jeter un froid » sur les SPIP sans même daigner rencontrer les organisations syndicales. Quel sens du dialogue social ! Quel mépris pour nos services !

Par ailleurs, l'administration pénitentiaire a créé le trouble parmi la promotion entrée en septembre à l'ENAP laissant les élèves dans l'incertitude et sans réponses à leurs nombreux questionnements sur la fin de la pré-affectation. Ne nous trompons pas de combat. **C'est bien l'administration qui est responsable de cette situation** n'ayant pas acté la fin de la pré-affectation avant leur entrée à l'école, ni « accompagné » cette décision !

**On peut clairement affirmer que l'administration n'a pas tout mis en œuvre pour défendre ce dossier et qu'elle a laissé le doute planer sur l'urgence de l'abandon de la pré-affectation.**

Oui la pré-affectation est problématique partout où elle est pratiquée. Ceci ne fait que renforcer notre conviction sur les effets désastreux de ce système de formation !

Oui cette question devra sûrement faire l'objet de décisions ministérielles sur sa conception de la formation de ses personnels !

L'urgence est néanmoins bien particulière dans les SPIP. Depuis 8 ans la pré-affectation a fait des dégâts colossaux sur l'état des services, la qualité de la formation et le métier de conseiller d'insertion et de probation. Elle est unanimement condamnée par les organisations syndicales et par les professionnels. De plus, l'enjeu est de taille avec les promotions importantes recrutées dans le cadre du plan pluriannuel de 1000 postes dans les SPIP accompagnant la loi du 15 août 2014.

**Les manœuvres dilatoires ça suffit ! L'intersyndicale s'est donnée rendez-vous pour une rencontre début novembre afin de construire une réponse à ce nouveau revers de situation et mettra tout en œuvre pour établir un rapport de force avec les personnels face à l'administration et au ministère.**

Paris, le 26 octobre 2015